

Réduction

JEAN-MARC TRIGEAUD

Professeur émérite de l'Université de Bordeaux

DOI: 10.57610/cs.v10i14.552

Résumé: Il y a un processus d'évolution réducteur qui affecte un réalisme ontologique d'origine et qui le ramène à un idéalisme constitué par des représentations conceptuelles et abstraites, de sorte qu'une certaine subjectivité l'emporte historiquement sur l'objectivité du sens de la vérité. Mais, prolongeant ce phénomène, il importe d'en observer les répercussions à travers le langage du droit (*ius*) comme structure d'interprétation de la justice en société. Le droit, qui traduit à la fois le bien à protéger en sa dignité et la règle égale qui s'y applique, finit par s'entendre au cours des temps de la simple loi (*lex*). Or la loi émane, non pas de l'intelligence du juste, mais d'une volonté instituée (politique ou judiciaire): la volonté d'imposer l'idée que l'on s'en forme ; et l'on passe dès lors de l'indicatif à l'impératif; d'où l'oubli des dignités réelles et des égalités qui les servent. Diverses réglementations en découlent. Elles enferment le droit dans des procédures formelles et sectorielles et dénaturent notamment le « droit international » comme *ius commune* ou *common law* en l'assimilant à des conventions de contexte circonstanciel et abusivement généralisées qui ne réunissent parfois que quelques États idéologiquement coalisés entre eux.

Mots clés: Réduction, droit, loi, justice, vérité

Abstract: There is a reductive evolutionary process that affects the original ontological realism and reduces it to an idealism constituted by conceptual and abstract representations, so that a certain subjectivity historically prevails over the objectivity of the meaning of truth. However, extending this phenomenon, it is important to observe its repercussions through the language of law (*ius*) as a structure for interpreting justice in society. The law, which reflects both the good to be protected in its dignity and the equal rule that applies to it, ends up being understood over time as simple legislation (*lex*). However, the legislation does not emanate from an understanding of what is just, but from an established will (political or judicial): the will to impose the idea that we form of it; and we thus move from the indicative to the imperative, hence the neglect of real dignities and the equalities that serve them. Various regulations result from this. They confine the law to formal and sectoral procedures and distort, in particular, “international law” as *ius commune* or *common law* by assimilating it to circumstantial and abusively generalised conventions that sometimes bring together only a few ideologically allied states.

Keywords: Reduction, law, legislation, justice, truth.

Riassunto: Esiste un processo evolutivo riduttivo che influisce sul realismo ontologico originario e lo riduce a un idealismo costituito da rappresentazioni concettuali e astratte, cosicché una certa soggettività prevale storicamente sull'oggettività del senso della verità. Ma, prolungando questo fenomeno, è importante osservarne le ripercussioni attraverso il linguaggio del diritto (*ius*) come struttura di interpretazione della giustizia nella società. Il diritto, che traduce sia il bene da proteggere nella sua dignità sia la regola uguale che vi si applica, finisce per essere inteso nel corso del tempo come semplice legge (*lex*). Ora, la legge non deriva dall'intelligenza del giusto, ma da una volontà istituita (politica o giudiziaria): la volontà di imporre l'idea che se ne forma; e si passa quindi dall'indicativo all'imperativo; da qui l'oblio delle dignità reali e delle uguaglianze che le servono. Ne derivano diverse regolamentazioni. Esse racchiudono il diritto in procedure formali e settoriali e snaturano in particolare il «diritto internazionale» come *ius commune* o *common law*, assimilandolo a convenzioni di contesto circostanziale e abusivamente generalizzate che a volte riuniscono solo alcuni Stati ideologicamente coalizzati tra loro.

Parole chiave: Riduzione, diritto legge, giustizia, verità.

1. *Introduction*

Tout porterait à croire que le mouvement de la vie et de l'histoire qui traverse l'esprit et le cœur des hommes amène à des élargissements, voire à des universalisations incessantes. Or c'est assez mystérieusement le contraire que l'on observe, avec tout le recul qu'exige une réflexion philosophique. Ce qui ne préjuge en rien d'évolutions de progrès et d'ouverture enrichissantes qu'ont pressenties par exemple Rosmini et Bergson, mais dans l'ordre, disons, des concepts qui se perfectionnent, et non des idées. Il s'agit de regarder plutôt ici les attitudes souvent spontanées qui visent à une sorte de réduction constante. Ce qui prive toujours d'un élément antérieur, lequel se trouve comme résorbé à l'intérieur de celui qui s'est de proche en proche détaché de lui.

2. *Du réalisme à l'idéalisme*

D'une certaine manière, l'on est conduit à interpréter en ce sens la tendance à la réduction progressive qui a amputé la philosophie de la métaphysique, puis qui a anéanti cette dernière, mais il suffit de relever déjà ce qui tient à l'oscillation entre réalisme et idéalisme au plan ontologique, gnoséologique et axiologique. Et les conséquences, quant à la représentation de la personne humaine, d'un tel

phénomène sont décisives. Les réductions qui ont frappé à notre époque cette même personne ne sont que l'effet des réductions primitives qui l'ont très tôt affectée. Quiconque se prête dès lors à réfléchir avec instinct théorique, en vient à pratiquer, négligeant toute histoire, toute généalogie de pensée, une réduction, une réduction que l'on pourrait ne pas hésiter à qualifier de mal ou d'injustice, car elle introduit un manque ou une suppression de ce qui n'avait nul besoin d'être ainsi supprimé, si ce n'est dans le contenu, du moins déjà dans la forme.

Les émergences natives s'augmentent sans déperdition au cours des temps. Tel est le passage de Platon à Aristote et aux Stoïciens. Mais, très vite, des retournements réducteurs se produisent aussi. Dès que, sans doute, une interprétation s'impose, et dès que la subjectivité s'immisce. Le vieux débat, justement, entre réalisme et idéalisme l'a démontré. Partir d'une chose tenue pour existante et subsistante, d'un réel donné, semblait indiquer une vérité admise communément, dotée d'un indice existentiel majeur, assurait Gilson, mais reconduire à l'activité pensante de l'objet a fait apparaître la possibilité d'éluder le fondement de l'apparaître à la représentation du sujet et a fini par emporter l'être derrière une apparence autrement conjuguée et perçue comme expression de soi-même quoiqu'il s'agisse de son instance transcendentale profonde. En réalité, discuter de l'être relatif à l'Idée platonicienne ou à l'essence aristotélicienne permet dès l'origine de fausser la perspective, si l'on se fonde sur des préconceptions formées à partir du nominalisme et du cartésianisme puis du kantisme, dont toute notre culture, surtout française, est embuée durablement ; si l'on ne peut admettre l'humilité qu'un élément irrésistible ou réfractaire primitivement à notre pensée se manifeste hors d'elle. Il ne suffit pas de dissocier l'esprit et la raison, d'ergoter sur les capacités intellectives et intuitives de l'une et les aptitudes abstractisantes et logiques et l'autre, pour conclure que la saisie de l'être assimilé à un en soi convenu est bel et bien la source de l'analyse entreprise, commandant aux phénomènes et autres représentations intra-subjectives. Il ne suffit pas non plus d'avoir repris le langage de tous les registres, à commencer par le grec, en s'évertuant à dégager la contemplation inhérente à l'acte noétique et en s'efforçant de capter l'intelligibilité de la vérité objective et universelle à laquelle il identifie d'emblée l'être. Et il ne suffit pas d'ajouter à cela toutes les vertus des distinctions de la tradition, en termes d'acte et de puissance, de forme et de matière, d'énergie et de réceptivité, pour prétendre avoir séparé le premier mot, réalisme, du second, idéalisme, quand force est de constater que le second a déjà absorbé quasiment le premier dans l'interprétation reçue dans la modernité d'auteurs antiques dont le vocabulaire qu'ils utilisent cesse d'être compris en dehors des prismes de la subjectivité herméneutique, en un inévitable *perspectivisme* dans le fond qui renvoie à la

leçon nietzschéenne du XIXe, mais foncièrement à ce qu'il faut bien appeler en Occident la tyrannie kantienne. Il eût fallu en effet reconnaître peut-être la nécessité dans l'être comme exister d'un *tout autre* à la pensée, et au-delà même des approches dont les méthodes éprouvées dans les commentaires de l'Alcibiade ou du Sophiste ont révélé la portée, lorsqu'il s'agit principalement de s'entendre sur une altérité qui précèderait une ressemblance, et, en somme, une universalité avant une généralité et ses spécifications ou particularisations. Par cette seule porte, s'engouffre alors toute la réflexion qui rétablit une existentialité du mouvement actif et de la vie et qui anticipe sur ce que tout le mouvement des philosophies dites justement de la vie ou de l'expérience vécue ont cru pouvoir retrouver dès la fin du XIXe et dont l'histoire de l'art est de même porteuse dans l'analyse de la succession dialectique des formes esthétiques.

La transition de la question *an sit* à la question *quid sit* constituait déjà une piège. Répondre à la demande de savoir ce qu'est l'essence intelligible à l'esprit de ce qui est entraînait aisément la première réduction fatale, le second terme s'incluant dans le premier et l'incluant en retour. Inutile de dire que ce sera une pente averroïste aussi ancienne que le Moyen Age, ce que personne ne saurait plus percevoir, à une époque que beaucoup d'esprits naïfs souhaitent que l'Islam tende à accéder enfin à la pensée des Lumières, celle de la raison en son autonomie dix-huitiémiste, alors que l'on ignore qu'il en est, ne serait-ce qu'à travers le maître de Cordoue, l'initiateur historique, communiqué ensuite aux foyers écossais notamment qui en assurent la diffusion européenne. Le *De monarchia* de Dante, comme le jansénisme à sa façon en révèlent les inspirations cachées. Sans compter les séparations qu'il force à concéder entre ce que Luther appellera les «deux glaives» (le second désignant finalement le dépassement de l'esprit vers l'absolu transcendant), puis entre ce que Hegel et Weber présenteront comme la «morale» et l'«éthique», la «conviction» et la «responsabilité». C'est qu'au fond bien des catégories se réinventent à l'intérieur d'une structure qui s'est idéalisée et subjectivisée, *sans voir que le processus qui avait conduit à ce phénomène avait congédié leurs références hiérarchisées dans un ordre de l'être radicalement extérieur à l'esprit*.

Parallèlement, enfin, à cette évolution, s'est opérée celle d'une pensée métaphysique chrétienne qui a permis de reprendre la même terminologie que celle empruntée à un réalisme à l'antique en procédant à d'analognes manipulations sémantiques attachées aux mots que celles de la modernité, qui prétend pourtant s'affranchir de l'histoire des conceptions quand elle aborde les sources. Parce que l'esprit connaissant aurait pu recouvrir l'acception de ce que l'on entend par «*pneuma*» et que préfigurent des textes profanes, sans s'en tenir au seul «*nous*», l'on feint de ne pas savoir que le terme désigne aussi bien alors un

principe bio-spirituel, en l'occurrence très ontologiquement sous-jacent aux êtres vivants et qui se situe dans le cœur même de leur objectivité, ou «*pro-blématicité*» soumise à l'interprète, et ne renvoie pas uniquement à des facultés cognitives supérieures, douées de la force de pouvoir s'engager au-delà des phénomènes manifestés, *meta-empiriquement*. Mais voilà un dédoublement difficile à faire saisir à la mentalité imbue d'idéalisme du monde contemporain. C'est exactement comme si un juriste expliquait que les éléments constitutifs de la possession d'un bien, à l'antique, tirée des *Institutes* de Gaius, signifiaient autant la position extérieure et visible d'un corps donné, d'une réalité corporelle et physiquement sensible, que la présence en lui d'une essence ou d'une fin immanente à laquelle il serait ordonné (le fameux «*animus domini*») et que le langage de l'anthropologie des «primitifs» maussiens ou lévybruhliens nommait esprit caché, dépouillé de toute subjectivité cognitive habituelle.

Nous avons eu réfléchi sur le sens et la portée originelle de l'«*ousia*», désignant la demeure rustique, prégnante des forces vives et organiques de la terre, fécondant le monde et source de toute propriété ou qualité propre d'appartenir à un existant humain. Et nous avions montré comment le langage ontologique des poètes et premiers physiciens puis juristes présocratiques s'y enracinait pour indiquer le plus simplement l'être: langage déjà d'Hésiode et d'Homère. Et l'être s'est fait mesure à la dimension de l'univers tout entier, et cette mesure a correspondu à une première valeur, traduisant l'idée que la justice en quelque sorte de l'être consiste *en son calcul de se situer entre deux extrêmes et d'en fixer l'équilibre*. Pas d'ontologie ainsi, sans *onto-dikè* qui ne soit *onto-nomique* et *iso-nomique*. Mais là s'est saisie une intelligibilité repoussant apparemment tout mystère et dévoilant une compréhension adaptée à la nécessité de pouvoir vivre en harmonie avec les objets de l'expérience. Autre chose a été de supposer derrière l'immense phénomène ce que l'on doit apprivoiser comme un mystère, qui se rebelle aux prises de l'intelligence la mieux préparée à s'approcher, souvent par la voie aporétique ou apophatique, du négatif surmonté, le cœur ontologique battant et vibrant qui se donne à percevoir en chaque rapport avec une extériorité signifiant la transcendance d'un «je ne sais quoi» (pour emprunter à Gracián), d'un invisible seul informateur de notre perception et qui ne saurait être soustrait à notre regard afin de ne pas entrer dans le lit de Procuste de nos concepts. Si nous en venons, sous l'alibi de l'opportunité pratique, à ne penser qu'en fonction de l'utile représentation à en tirer pour nos besoins vitaux, alors cette réduction introduit un mensonge, typique de l'idéalisme, qui est celui de l'enfermement dans un sujet. Mensonge qui aboutit à nier le lien de tout individu avec ce qui le dépasse et dont il ne doit pas s'affranchir parce qu'il découvre un monde métaproblématique qui reporte à une

dimension ineffable son activité prétendument, laquelle échoue à se procurer des objets, et s'épanche et s'évanouit dans un infini indomptable. Sans doute alors préfère-t-on s'arrimer à des représentations qui se subdivisent en catégories assimilables à une pensée théorique qui renverra à la pure matérialité empirique, en étendue mécanisable, ce qui lui est étranger, comme non susceptible de se référer à un ordre de l'être, de sa vérité et de sa valeur. C'est qu'il faudrait admettre que *l'altérité de cet être* qui se confond avec *l'acte d'existence* précédant tout essence, toute potentialité inscrite dans une matière réceptive, est le reflet *d'une singularité accédant à l'absoluité*, en son impensable fondement, ce qui contredit la notion de différenciation particularisante à partir de genres, de généralités, procédant de l'analyse d'une ressemblance de nature caractérisant l'essence immanente à un donné matériel et informé. Et certes l'information de notre connaissance provient de schémas subjectifs et transcendantalement pré-constitués en nous, au sens kantien, mais elle n'empêche pas *la forme supérieure et objective du langage de l'être dans l'idée*, comme le témoignage platonicien, augustinien, bonaventurien ou rosminien, nous l'enseigne ; et elle ne saurait éliminer l'autre forme *informante* intrinsèquement ontologique et substantiellement singulière qui marque sa *sous-jacence* à tout phénomène rendu intelligible à travers son essence ou sa nature volontiers généralisable.

Là se trouve au fond le secret de ce qui touche à la personne humaine et au drame de la réduction dont elle est victime dans l'idée que s'en forme ceux qui essaient de la penser. Toute la difficulté de penser l'être s'y retrouve et y rencontre les mêmes apories et contradictions. Et comme s'il ne suffisait pas que l'histoire philosophique elle-même ne marque une évolution typique des progrès de l'idéalisme dans le monde occidental visant à la réduire, le sujet humain est symétriquement porté lui-même à se représenter de manière réduite, comme il se représente au fond son Dieu quand il s'agit d'y percevoir une personne. On sait comment l'on est passé de l'être existentiel en somme, à l'être essentiel, à l'être nature, puis de la singularité dans son aptitude à s'élever à l'universel, à une particularité qui s'enfonce dans les généricités successives, auxquelles n'échappent ni les marges de la dissémination derridienne, de la dispersion individualiste, et des formes qui ignorent l'esprit qu'elles recouvrent (la célèbre grammatologie de l'effondrement du commentaire *paraphrasique* de Platon), ni la pseudo conception dite du «genre» qui retombe dans le dogmatique *du même* qu'elle voulait fuir, mais détruit plus définitivement encore le sens de l'altérité respectable, voire aimable dans sa différence (puisque elle se relie à la différence d'un même supérieur lequel la commande par conséquent...). Mais les mêmes décompositions réductrices sont celles qui ont affaibli l'histoire de la philosophie occidentale (sans reprendre les critiques de la geste

«idéosophique» dont parlait Maritain ou de cette morphologie de divisions subjectivisantes à l'extrême à travers laquelle le puissant mouvement entraînant Berdiaev, Chestov, ou Soloviev a condamné l'idéalisme rationaliste occidental (celui que professe encore Brunschvicg de façon si saisissante, et, plus kantien que tous, comme le sera encore Ricoeur, à son corps défendant). Mais il ne s'agit pas de tomber dans une histoire particulière de la philosophie, ni d'établir comment certains, qui se sont démarqués de tant d'autres, ont restitué, tel surtout Marcel, un donné existentiel perdu, dont Heidegger avait eu au moins l'intuition que la pensée humaniste l'avait refoulé dans sa fameuse *Briefe über den Humanismus* si mal reçue... Il y a eu bien avant la pensée ontologique peu familière de Nicolaï Hartmann à sa façon... Symétriquement, il eut fallu montrer aussi que l'histoire théologique et l'histoire de l'art présentent les signes communs d'un effondrement idéaliste et subjectivistes qui a progressé à partir du moment où un Dieu transcendant s'est incarné, ou sa représentation si discrète a fait place à sa représentation incarné en tant qu'homme, comme y insiste après Elie Halevy ou René Huyghe, Malraux pour dégager au fond la réduction esthétique de la Renaissance, et comment, inéluctable, elle conduit à oublier et sacrifier la dimension divine pour ne retenir que la dimension humaine, et faire de ce Dieu l'objet du culte temporel positiviste dont Auguste Comte prédisait qu'il aboutirait à une confusion finale de son église de missionnaires positivistes avec celle installée à Rome, préférant d'ailleurs le langage de Saint Paul à celui du Christ (c'est le fulgurant ouvrage du card. Henri de Lubac publié en 1946: *Le drame de l'humanisme athée*, en l'occurrence confondu avec ce que prétend être un humanisme chrétien dès la fin du XXe s.).

De plus savants que nous traiteraient ou traiteront d'économie et de philosophie économique (nous aurions aimé prolonger ici Schumpeter...). De même, la psychanalyse a pu délivrer la psychologie classique de son enfermement idéalisant coupé de la réalité des profondeurs. Mais considérons plutôt l'histoire réductrice qui touche le droit et ce qu'il en est des stupéfiantes réductions contemporaines dans ce qu'il est convenu de nommer l'État de droit, où la signification des noms en vient à être elle-même inversée et appauvrie, dénonçant le même processus de réduction qui atteint l'histoire certes savante mais le plus ingénument les personnes elles-mêmes qui se mettent à penser de manière typiquement réductrice et, principalement, quand elles croient œuvrer politiquement, par exemple, à la restauration ingénue de quelque tradition (qu'au fond elles ignorent) d'un ordre qu'elles croient plus étendu ou plus universel, que l'ordre actuel des termes aurait bafoué, mais qui y est défini strictement à l'identique, issues d'une formation mentale et idéologique qui malheureusement participe des mêmes préjugés qu'elles combattent à leur insu et qui sont donc aussi les leurs.

3. *Du droit à la loi*

Autre champ à considérer où s'opère la plus spectaculaire des réductions: celui du droit et de la justice. À vrai dire, l'expression devenue familière d'«État de droit» dissimule le premier des malentendus de l'histoire. Il n'est guère de société sans organisation, aristotéliciennement parlant, ou pour reprendre Arendt, sans aménagement de moyens orientés vers une fin commune, gratuite ou désintéressée, qui vise à protéger les besoins transversalement communs à une nature servant elle-même de trait d'union à tous. La protection s'entendra de sa défense par la force, s'il le faut, afin de faire reconnaître *les biens* qui reviennent à tous comme à chacun et afin de déterminer l'identité *des sujets* qui peuvent s'en prévaloir. Autrement dit, *une forme* s'affirme ou s'impose en préservation d'*un contenu*: elle prend le nom d'État, et le contenu prend le nom de droit ou de chose juste. L'État est le «mur» qui protège, «*polis*» grecque, «*ciudad*» hispanique, et «*status*» romain manifestant l'assise solide sur laquelle repose l'ensemble des droits qui ne peuvent se défendre par eux-mêmes. «*Dikeopolis*» disent très tôt les textes des Tragiques pour désigner ce qui est conforme dans la cité au droit qu'elle est chargée de faire respecter. Dans cette perspective, il n'y a pas de société sans État, et pas de société sans droit, à moins de suivre l'interprétation de Pierre Clastres s'interrogeant sur les *guyaqui* d'Équateur ou les communautés avunculaires, dissidentes, certes, en tous points quant aux droits habituellement établis (propriété, mariage et filiation), mais profilant et structurant finalement l'équivalent de tels droits différemment. Même constat dans le structuralisme de Levi-Strauss lorsqu'il observe de troublantes analogies entre les masques *kwakiutl* de Colombie britannique et les symboles figurés de succession généalogique d'Anne de Bretagne: il y a des parentés gémellaires dans le formel de type linéaire et abstrait qui laissent peu de doute sur l'analogie inavouée à un juste naturel de référence.

Voilà donc qui part de la constatation d'un réel ontologique et qui conduit à admettre la relativité des dispositions subjectives, qu'il s'agisse de remonter des biens à leurs sujets qui les revendiquent, ou du statut ou du politique à ceux qui ont la charge de l'administrer et de le promouvoir (du chef politique à celui d'une force policière ou armée); quant au magistrat, qui «dit» proprement le droit, il ne fait pas œuvre volontaire ni d'alignement sur le politique, et ses sanctions à l'encontre de ceux qui commettent quelques violations renvoient à des moyens qui ne relèvent pas en toute rigueur du droit, mais de sa politique au fond, pour recevoir une application effective. Aucun idéalisme ne s'introduit alors, et même pas à l'intérieur des droits dits pourtant «subjectifs», où ce sont les objets de droit qui font les droits et non pas leur sujet, et où il n'est de

droit (contrairement à ce que les politiques nomment «liberté») qu'à condition d'avoir pour limite l'obligation que suscite le respect du droit d'un autre: si je suis créancier de quelqu'un, c'est parce que le droit consiste en la chose due dont je ne puis réclamer plus. Pas de droit sans obligation d'en respecter la réciproque dans le droit d'autrui. Pas de créance sans dette. Pas de liberté proclamée qui ne se soumette, si elle veut devenir droit, à la limite de ne pas léser les biens reconnus à d'autres. Manifester sa religion peut être un droit, exprimé publiquement, mais n'en est plus un si ce droit tend à heurter ou à blesser le droit des autres, la religion des autres, de chacun comme de la l'ensemble formé avec d'autres. Si le tribunal de Paris a longtemps considéré en termes de qualification pénale qu'un certain journal *commettait un délit* en publiant des caricatures de la religion musulmane, parce qu'il contredisait la loi sur la liberté de la presse comme le code pénal ou le préambule de la Déclaration des droits de l'homme, et portait atteinte par un humour susceptible d'être mal reçu *in abstracto*, par tout homme, par un seul croyant ou une seule communauté, ce même tribunal n'a pas prononcé de sanction ou de peine parce que le préjudice provoqué était tout simplement estimé insuffisant dans sa teneur appréciable, un type de décision qui fut longtemps au programme d'études d'élèves avocats, ce qui ne veut nullement dire qu'il n'avait pas été délictuellement provoqué. Medias, politiques et responsables d'État ont cependant feint d'ignorer la réalité embarrassante pour l'opinion de la jurisprudence judiciaire.

Mais une telle approche objective et réaliste est subvertie depuis longtemps, et il a suffi que l'État devienne un sujet, une entité, dotée d'une sorte de pouvoir non limité par un droit préalable au sens objectif, à partir des temps modernes, avec l'avènement il est d'un certain nominalisme, pour que la conception de l'État de droit soit aussitôt renversée et que l'on en vienne à penser, de manière quasi absurde et inquiétante, que c'est un tel État *qui fait le droit et qu'il ne saurait être tenu par lui*. Et s'il le fait, c'est parce qu'une autre réduction s'est opérée en parallèle, *la réduction du droit à la loi*, du *ius*, de la «juris-prudence», à la *lex*, à la politique, domaine de l'«*auctoritas*», qui la domine, de l'*indicatif* qui marque l'activité du juge à l'*impératif* qui caractérise celle du législateur, pur politique par définition. Faut-il reprendre l'expression de s. Thomas d'Aquin, dans la tradition hellénique aristotélicienne et romaine classique: la loi n'est qu'une «raison de droit», le juge interprète le droit *dans et par* la loi dans les pays, comme la France, où elle est une source formelle (non dans les pays romano-germaniques où la seule source tient à l'instance judiciaire et aux précédents de ses décisions, et à leurs livres d'élaboration théorique, et non pas à la loi: pays germaniques, anglo-saxons, et en partie hispaniques), mais il ne saurait, même à cet égard, «appliquer la loi» à proprement parler comme

l'enseigne l'opinion convvenue. Dès lors, la réduction amorcée progresse en tous sens et fait admettre que la loi, c'est le droit, et l'on en vient même à traduire faussement au cinéma le terme «*law*» des films anglo-saxons comme s'il désignait toujours une loi au sens français, alors qu'il s'agit plutôt de la *règle* («*rule*»), de la *mesure* du droit enseignée par les précédents judiciaires et par une doctrine savante dite de «droit commun», *ius commune*, (i.e. «*common law*», transposition du *ius commune* médiéval), l'on va jusqu'à cette confusion orchestrée ou délibérée prononçant l'éviction du vieil État de droit, du *droit* derrière la *loi*, et promouvant un législateur, autorité politique, à la place d'un juge relié à la stricte règle qui inspire les précédents.

Règle, *regula*, *canon* grec, n'est pas «*loi*», et l'«*esprit*» de la loi (Montesquieu), c'est la règle... Il est ainsi grave d'avoir fait basculer le droit dans la sphère subjective, en commençant par les revendications de libertés qui ne peuvent devenir des droits à *défaut d'un objet* traduisant une chose objectivement due à tous: un «*debitum*». D'avoir fait basculer l'objectivité réaliste du droit dans la subjectivité idéaliste de la loi, et du politique ; d'avoir enfin supprimé l'instance de la *iurisprudentia* romaine pour lui substituer celle de l'*imperium*, de l'*auctoritas*, d'un prince devenant au cours des temps plus empirique que transcendental et confondu avec l'opinion, voire avec la foule. Le peuple qui, au contraire, justifie le droit, justifie universellement et catégoriellement et généralement (la généralisation d'une opinion) l'observation objective et réaliste d'un droit. Le droit est populaire, la loi vient la foule. C'est pourquoi, enseigne Cicéron, en le paraphrasant, si l'on devait exposer l'histoire du droit comme histoire de la loi, étant donné que les lois, comme toutes les décisions volontaires, qu'elles émanent du souverain, des assemblées, ou des juges, sont nécessairement viciées de subjectivité interprétative, qui fait tomber la vérité à constater à l'indicatif dans celle à commander à l'impératif en transcrivant ce que l'on en comprend ; c'est pourquoi, donc, cette histoire étant celle de lois qui sont toutes aussi éloignées de la vérité et de la justice que le droit en est en soi la simple expression, c'est pourquoi donc cette histoire serait autrement celle du meurtre autorisé, du vol encouragé, de l'adulterie d'incitation, de l'escroquerie, de l'abus de confiance, du détournement... Pas une seule loi qui, au fond, n'échappe dès lors au discrédit. D'où la scission entre *le droit* qui possède une forme d'immutabilité tenant à la règle ou à la mesure qu'il indique abstraitemment, et à ce qui en est fait et traduit dans *une loi* qui assume la contingence et la variation des critères seconds qu'elle introduit afin d'en permettre l'adaptation au gré de la volonté toujours changeante des hommes et caractéristique de leur nature: *natura hominis est mutabilis*, tandis que la personne en sa profondeur ontologique d'acte de vie singulier est à la fois universelle et identique dans son unicité.

D'une certaine façon, les facultés de droit sont devenues ainsi par rétrécissement des facultés de lois, et bientôt d'experts comptables donnant des magistrats qui leurs ressemblent et qui oublient le principe informant de leur activité, qui sacrifient sans *idée directrice* à une *idée constitutive*, kantinement, et source d'une bonne conscience terrifiante, car elle organise un néant structuré, programmé, et qui, en tout cas, conspire s'il en fut contre le fameux «État de droit», lequel est remplacé par l'«état» de la réglementation volontaire en cours et décidé par une coalition de politiques, ce qui avère, en même temps, un contresens sur ce que pourrait signifier une démocratie qui permet à tous de s'éclairer, de se former et d'accéder à l'intelligence d'un savoir objectif de droit unificateur et dont tous, sous le regard de leurs destinataires ou de leurs bénéficiaires, sont les interprètes lesquels ont mission de décider les solutions pratiques qui s'en tirent. Sinon toute injustice peut être professée sous forme pseudo-démocratique comme le craignait Jankélévitch accusant le changement de vocabulaire passant de l'antisémitisme à l'antisionisme pour accréditer le premier à travers le second.

4. *Décompositions finales*

Ce devrait être un choc pour l'esprit réfléchi qui recueille l'héritage d'une culture séculaire, d'avoir à relever de telles évolutions réductrices qui obturent de proche en proche toute perception de la vérité inspiratrice d'origine. Elle paraît bien avoir cessé de susciter des représentations déclenchant l'œuvre historique du droit, qu'il soit savant et théorique, universitaire ou pratique, ou jurisprudentiel et entré dans les moeurs, et qu'il soit l'objet ou non d'une «spectacularisation» médiatique qui en procure une image convenue ou qu'il soit enfin confondu parmi d'autres produits d'une société consommatrice de divers moyens de survie à sa portée. Mais, du côté des victimes du mal et de l'injustice, la situation peut être différemment perçue, comme elle peut être différemment traitée du côté de ceux que la dissolution progressive de la pensée métaphysique de l'être en une pensée théorico-conceptuelle le démontre aussi, une pensée certes élaborée mais dont la technique a perdu les principes et les contenus les plus élevés à travers des actes mentaux stériles, répétitifs et épris de vains jeux verbaux, comme en témoignent les exemples déjà bien anciens, mais situés à une charnière décisive, de Rawls, Dworkin et Rorty, accomplissant finalement la prophétie de Marx d'une décomposition de tout le système pris dans sa matérialité nominaliste en signes, en mécanismes, en symboles fétichistes, abstraitemment noyés dans une immense subjectivité incapable de rejoindre un réel social, et entraînant invariablement une sorte de réaction populaire hostile.

Plus gravement encore, le malentendu sur un droit international, incompris quasi délibérément dans ses sources et assimilé à son tour à des réglementations fragmentaires issues de conventions qui le sont tout aussi bien, comme si une loi émanait de quelque État mondial mythique ou du moins d'une communauté imaginée par les journalistes, ce malentendu entretient les naïvetés de critiques injustes aux actes courageux de guerre qui visent à défendre parfois des populations en souffrance aux prises avec des phénomènes d'incontestables hégémonies cruelles ou de dictatures féroces fomentées par des groupes partisans et violents. L'histoire n'en a pas moins été le fait d'entreprises guerrières permettant une juste paix et bousculant même toutes les règles secondes ou mineures que la justice doit pouvoir négliger à l'instar de cette «morale qui se moque de la morale» de Pascal. À cet égard, aucun sentiment de réduction n'est pourtant perceptible dans le narratif de l'opinion véhiculée par l'actualité qui invoque sans cesse la conformité à un prétendu «droit», ou plutôt à des textes, comme le client d'un restaurant qui se demanderait si le chef cuisinier a respecté tous les protocoles habituels de son art, en assimilant ceux-ci à de pures conditions sanitaires fixées sur le papier et dont, bien sûr, il n'y a pas lieu de douter et qui ont leur place. Telle est l'identification abusive de tout acte de guerre à une pratique de crime contre l'humanité ou de génocide, en maniant de manière incontrôlée de faciles catégories plus idéologiques que scientifiquement reçues dans leur stricte acceptation de droit, mais sous l'égide d'instances internationales dont se sont emparées à l'occasion des factions souvent radicalisées aux mains de pays qui en pervertissent le sens.

Ce qui est juste, pour être juridique, n'est jamais forcément légal, et cette loi qui marque *la réduction du droit* et qui repousse toute exigence a priori de justice est bien semblable à celle qui dans l'acception paulienne devient «le dard de l'injustice». En tout cas, en tous domaines, ceux qui ont charge de faire respecter une loi là où elle existe, à défaut d'un droit immédiatement interprétable, paraissent oublier qu'au-dessus de tout pouvoir de type juridictionnel, ou plutôt, comme traduisant sa quintessence intrinsèque, se tient un *principe d'équité* qui désigne la supériorité de la justice *équitable* à la justice légale quand celle-ci pourrait la contredire dans son intime perception directe et intuitive de la mesure suprême que constitue l'*équitable*. Nul besoin d'aller chercher des tribunaux spéciaux sur ce point comme dans les pays de *common law*. La tradition en est acquise en droit continental de vieille source romaniste et aristotélicienne.

Il reste délicat de relier tous ces éléments entre eux et de développer l'interprétation d'une analogie entre des séquences proprement métaphysiques autour de l'être et des séquences plus juridiques autour de la prolifération du

concept de loi empiétant sur le domaine sacré d'un immuable seul susceptible au fond d'approche scientifique totale. Et il est malaisé de montrer que *le processus de la pensée individuelle entraînant à la réduction* ne fait que reproduire celui qui marque à échelle historique l'évolution culturelle des créations de l'esprit. Mais il appartient à l'universitaire, tant qu'il ne passe pas pour archaïsant, de pratiquer cette démarche qui est celle du jugement *synthétique*, celui que lui interdit la tendance analytique, elle-même réductrice, initiée par la spécialisation et par sa méthode résolument, mais légitimement en l'occurrence, positiviste. C'est que très vite il semblera n'exprimer que des opinions personnelles nimbées de subjectivité, sans que lui soit reconnue la possibilité de revendiquer *la science supérieure du savoir de synthèse*, obéissant aux réflexes plus intuitifs de l'intelligence universalisante des choses. Bien sûr, le détail doit être sacrifié. Seules les lignes essentielles qui manifestent l'orientation générale comptent dès lors. Mais l'on ne se déprend guère d'une impression de gêne, de s'être écarté du mouvement partagé par la plupart de s'engager dans une parcellisation à l'infini qui permet si bien d'oublier, pour paraphraser Foucault, une *provenance* et une *destination*, selon le vœu d'un savoir en quelque sorte archéologique et délimité comme des strates de fouilles, et de repousser l'idée qu'il y aurait un sens, voire un simple questionnement ontologique de base visant à formuler la plus risquée des demandes qui soit encore: pourquoi? Troubler ainsi le jeu d'une quête des parties qui ne va plus vers un tout ou un universel (*versus unum*) et n'en part pas davantage expose non seulement à la sanction au mieux d'être considéré comme plongé dans un idéalisme et un subjectivisme impénitent, mais après tout innocent, ou, au pire, d'être accusé de professer une propagande à l'encontre de la science elle-même. Un paradoxe, car n'est-ce pas par l'idéalisme, le subjectivisme, puis le dogmatisme positiviste de toutes les lois fulminant des censures, par mauvaise conscience de remplacer un droit d'une sérénité juste et pacifique, que l'on a adopté sans autre examen et en toute bonne conscience, cette inversion sophistique de raisonnement qui brandit sans cesse la menace d'une exclusion discriminante ? De fait, l'on ne renverserait plus maintenant Hitler, l'on «négocierait», mais l'on ne voit aucun inconvénient à traiter d'Hitler ceux qui récusent une telle méthode, en préférant s'associer, sans y regarder plus avant, à des organisations terroristes pourtant avérées au regard desquelles tout jugement est déclaré devoir être sen-tencieusement suspendu.

Le problème subsistant de la réduction ultime tient à l'opération de déconnection d'un réel existentiellement ressenti (et détaché de l'acception triviale de ce que l'on entend classiquement par là, et qui pourrait désigner une illusion, un déni de «vraie réalité»), à la façon même de Bonaventure ou de Berkeley,

ce qui ne préjuge donc d'aucun idéalisme philosophique, et qui aboutit à des formes d'impuissance ou de simple myopie aussi sincère que désastreuse. Ce qui se vérifie dans l'incapacité, idéologiquement inspirée, d'un ensemble de pouvoirs politiques à enrayer des guerres dont ils récusent de concert la lecture cependant lucide des causes intelligibles qu'ils refoulent, et à l'incapacité parallèle du sachant médical ne pouvant plus regarder *in vivo* un corps souffrant ou d'un garagiste ne pouvant plus observer un véhicule en panne en dehors des écrans d'une machine électronique. À l'image de ces coupures, des intervalles se creusent entre les individus pour ne pas dire entre les personnes, de véritables abîmes d'incommunicabilité s'ouvrent qu'aucun argument d'universalisation relativisante dans l'histoire ou dans l'espace ne permettra de résoudre, mesurant les limites des mondes, de Sénèque à Montaigne, de Leibniz à Rosmini... Si elle devait vraiment s'opérer, une telle réduction maximale ferait pénétrer dans une sorte de nuit des êtres, celle que déplorait en quelque roman Julien Green, celle dans laquelle Hegel, si perspicace, reproche à Schelling de nous introduire sous le nom de ce sombre absolu où «toutes les vaches sont noires».